Côte d'Ivoire

MOVIS

GEODIS SIVOM LOGISTICS

Abidjan, le 5 décembre 2017

ABIDJAN

Recommandée

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Ordinaire, **le vendredi 22 décembre 2017, à 9 Heures,** à **l'amphithéâtre du Centre CRRAE-UMOA** (dans l'enceinte de Versus Banque, Siège), à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ;*
2. *Présentation du rapport de gestion des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;*
3. *Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration ;*
4. *Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, ainsi que sur les conventions réglementées visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;*
5. *Approbation desdits comptes et conventions réglementées ; Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;*
6. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;*
7. *Pouvoirs pour les formalités de publicité.*

Les documents requis par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, en vertu du droit de communication des actionnaires, seront tenus à votre disposition au Siège social pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à l'Assemblée, vous pourrez vous faire représenter par un mandataire de votre choix, actionnaire ou non. Ce dernier devra être muni d'une pièce d'identité et du pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration
David BILLON

MOVIS - CI
01 B.P. 1569
ABIDJAN 01

***P.J.** : Un (1) Pouvoir*